



NOUVEAU PNEU AGILIS CROSSCLIMATE^{MD} DE MICHELIN^{MD}



KILOMÉTRAGE ÉLEVÉ



EXCELLENTE TRACTION



**PROTECTION CONTRE LES
CHOCs, PERFORATIONS ET
AGRESSIONS**



SATISFACTION DU CHAUFFEUR



Respecte les exigences de traction dans la neige de l'USTMA (U.S. Tire Manufacturers Association) ainsi que les exigences d'adhérence dans des conditions d'enneigement difficiles de l'Association canadienne du pneu et du caoutchouc



MICHELIN

NOUVEAU PNEU AGILIS CROSSCLIMATE^{MD} DE MICHELIN^{MD}

Garantie de satisfaction de 60 jours*

Ces pneus offrent le kilométrage, la durabilité et la performance globale nécessaires dans des conditions d'utilisation urbaines exigeantes.

C'est garanti. Constatez la différence par vous-même.

Si vous n'êtes pas entièrement satisfait de la performance du pneu Agilis CrossClimate^{MD} de MICHELIN^{MD} durant les 60 premiers jours d'utilisation, nous vous rembourserons la différence du prix d'acquisition du pneu.⁽²⁾

Garantie de satisfaction : 20 % plus de kilomètres*

Ces pneus permettent de rouler sur plus de kilomètres dans des conditions de travail urbaines difficiles.

C'est garanti. Constatez la différence par vous-même.

Si le pneu Agilis CrossClimate^{MD} de MICHELIN^{MD} ne vous permet pas d'effectuer 20 % plus de kilomètres par rapport à votre pneu pour camionnette actuel, nous vous rembourserons la différence du prix d'acquisition du pneu.^(1,2)

* Modalités

Valable uniquement pour les pneus Agilis CrossClimate^{MD} de MICHELIN^{MD}. La garantie ne couvre pas les risques routiers ni la négligence.

Applicable à un maximum de 50 pneus par point de livraison (SHIP-TO) /client. Valable pour les pneus en application urbaine sur route uniquement.

Applicable aux 16 dimensions du pneu Agilis CrossClimate^{MD} de MICHELIN^{MD}.

(1) Valable uniquement lorsque comparé aux pneus de marques concurrentes.

(2) Une preuve d'achat indiquant la date et le prix d'achat est exigée ainsi que les informations de montage/démontage concernant la garantie kilométrage.

La garantie sera payée sous forme de crédit correspondant à la différence du coût d'acquisition par pneu. Une note de crédit sera émise et toute la documentation sera validée par un représentant Michelin.

MICHELIN^{MD} se réserve le droit de modifier ou de mettre fin à ce programme en tout temps pour quelque raison que ce soit, et ce, sans préavis.

Toute réclamation doit être effectuée avant le 31 décembre 2023.

Contactez votre revendeur ou représentant Michelin pour en savoir plus.

business.michelin.ca

1 888 622-2306

Michelin Amérique du Nord (Canada) inc., 2500, boul. Daniel-Johnson, bureau 500, Laval (Québec) H7T 2P6
© 2023 MAN(C). Tous droits réservés. Un employeur souscrivant au principe de l'égalité d'accès à l'emploi. Pdf seulement (01/23)



MICHELIN